

FICHE D'URGENCE

Année scolaire 2024/2025

Valable dans l'enceinte du lycée ou lors des différents déplacements en France et/ou à l'étranger

Ce document sera transmis au service d'urgence en cas d'accident

INFORMATIONS ÉLÈVE

NOM (en majuscules)

Prénom

CLASSE

Régime

Sexe

N° de Sécurité Sociale

Date de Naissance

Lieu de Naissance

Informations Parents/Responsables Légaux:

1 -

NOM

Prénom

Adresse

CP

Commune

Tel dom

Tel port

Tel pro

Lien avec l'apprenant

2 -

NOM

Prénom

Adresse

CP

Commune

Tel dom

Tel port

Tel pro

Lien avec l'apprenant



Nom et Prénom de l'élève :

Personnes à prévenir (suite)

3 -

NOM

Prénom

Adresse

CP

Commune

Tel dom

Tel port

Tel pro

Lien avec l'apprenant

Informations Médicales non confidentielles :

NOM, adresse, et téléphone du médecin traitant

Observations particulières que vous jugerez utiles de signaler (allergies, traitement en cours, chirurgie, dispositif médical, précautions à prendre...)

J'autorise mon enfant à être transporté et à recevoir les soins médicaux nécessaires en cas d'urgence, y compris l'administration de médicaments et, si nécessaire, l'hospitalisation.

*Joindre une copie
des vaccinations*



En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève accidenté ou malade vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence.



Dans tous les cas l'élève ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un parent ou d'un représentant légal. Son retour au lycée sera assuré par les parents ou un représentant légal. Dans le cas où la famille ne pourrait assurer le retour de leur enfant, la famille fera appel à un taxi et la facture de cette prestation vous sera adressée.

Date et signature du représentant légal ou de l'élève majeur

FICHE DE SANTÉ CONFIDENTIELLE

Document confidentiel

2024/ 2025

Cette fiche est confidentielle,
elle est à remettre avec la **photocopie du carnet de vaccination** sous **enveloppe cachetée** ;
ces données seront conservées 2 ans après le départ de l'apprenant
et seront traitées par le personnel de santé de l'établissement et les médecins.

INFORMATIONS ÉLÈVE

NOM et Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Classe

Albuminurie Diabète Asthme Eczéma

Maladie nécessitant un traitement spécial :

Epilepsie Cardiopathie Rhumatisme articulaire Hépatite Virale Autre

L'élève a-t-il un PAI ? Oui Non

Si oui, joindre le PAI rempli par le médecin, l'ordonnance, et les médicaments.

Souhaitez-vous mettre en place un PAI Oui Non

Les élèves nécessitant des traitements d'urgences à toujours avoir à disposition devront faire l'objet d'un PAI et d'une autorisation de l'infirmière.

Il est interdit aux élèves de détenir des médicaments au sein de l'établissement. Par conséquent, il est impératif de remettre tous les traitements médicaux au service infirmerie, accompagnés d'une photocopie de l'ordonnance.

Seuls les élèves sous traitement contraceptif sont autorisés à gérer seul leur traitement.

Traitements en cours ponctuels -hors PAI-(compléter ci-dessous et joindre impérativement l'ordonnance médicale...)

Réactions allergiques médicamenteuses, alimentaires ou autres (donner des renseignements précis).

Les traitements d'urgences type adrénaline, ventoline, corticoïdes... sont à fournir en double pour les élèves internes.



FICHE DE SANTÉ CONFIDENTIELLE (suite)

2024 / 2025

INFORMATIONS ÉLÈVE

NOM ET PRÉNOM

L'élève a-t-il subi une ou plusieurs interventions chirurgicales? Lesquelles? Dates? Oui Non

L'élève bénéficie-t-il d'un suivi psychologique ou psychiatrique? Si oui, lequel?

Un traitement médicamenteux est-il prescrit? Si oui, un PAI est-il nécessaire? Oui Non

L'élève a-t-il des besoins particuliers sur le plan psychologique?

L'élève a-t-il un suivi? Oui Non Si oui, lequel?

Joindre la copie du dernier bilan orthophonique, psychomoteur, neuropsychiatrique....

Joindre la copie de la notification d'aménagements aux examens année scolaire 2023/2024 par la MDPH.

Dyslexie Dysphasie Dyscalculie Dysorthographe Dysgraphie Dyspraxie

Trouble de l'attention? TDA Oui Non

TDAH Oui Non

L'élève a-t-il un traitement médicamenteux? Oui Non Si oui, un PAI est-il nécessaire? Oui Non

Je demande qu'on établisse un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) pour troubles des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyscalculie...) ou autres difficultés scolaires Oui Non

Si oui, joindre la copie du PAP établi en 2023/2024

Reconnaissance par la MDPH : mon enfant a une reconnaissance MDPH? Oui Non

Si oui, joindre les documents suivants : dernier GEVASCO et une copie de la notification MDPH

Remarques particulières que vous souhaitez porter à la connaissance du personnel de santé :

Je souhaite obtenir un rendez-vous en début d'année avec l'infirmière scolaire afin de discuter des besoins spécifiques de mon enfant. Oui Non

Date et signature du représentant légal ou de l'élève majeur